

Compte-rendu de la réunion  
du CONSEIL MUNICIPAL  
du 15 Avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le quinze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie à huis clos sous la présidence de Monsieur Jacques DUBOIS, Maire

Présents : MM DUBOIS Jacques, DRUON Odile, FAZIO Dominique, GOLLUNSKI Carole, DEFAUT Pascal, DUFERNEZ Géry, DELFOLIE WATTIEZ Jocelyne, CARON Marie-Christine, LAURENT Marie-Dominique, PETIT Christophe, DEROO Matthieu, SENECHAL Valentin, LECOEUVE Francine

Absents excusés : LEMAY Anne et DEMONCHY David

M. VALENTIN Sénéchal a été élu secrétaire

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le compte-rendu de la séance du 25 Mars 2021.

**TRAVAUX ET ACHATS**

Mise en peinture et pose d'un revêtement de sol souple dans un des bureaux de l'ancienne mairie pour un montant de 6.999,82 € ttc. Ces travaux seront réalisés par la société décor peinture.

Adopté à l'unanimité des membres présents

**COMPTE ADMINISTRATIF 2020 POUR LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur DEFAUT Pascal, Adjoint au Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCT DEPENSES Ou déficit	FONCT RECETTES Ou excédent	INVEST DEPENSES Ou déficit	INVEST RECETTES Ou excédent	ENSEMBLE DEPENSES Ou déficit	ENSEMBLE RECETTES Ou excédent
Opérations de l'exercice	997.766,28	1.076.742,81	169.478,27	371.876,16	1.167.244,55	1.448.618,97
Résultats de l'exercice		78.976,53		202.397,89		281.374,42
Résultats reportés N-1	76.759,23	218.675,55	216.266,21		74.349,89	
Résultats de clôture		220.892,85	13.868,32			207.024,53
Reste à réaliser	0	0	0	0		0
TOTAUX CUMULES		220.892,85	13.868,32			207.024,53
RESULTATS DEFINITIFS A REPORTER A NOUVEAU		220.892,85	13.868,32			207.024,53

Adopté à l'unanimité des membres présents  
(Monsieur le Maire a quitté la séance et n'a pas pris part au vote).

### AFFECTATION DES RESULTATS 2020 POUR LA COMMUNE

Le Conseil Municipal

Vu l'instruction M 14

Vu les budgets de l'exercice 2020 approuvés,

Après en avoir délibéré sur les résultats définitifs de l'exercice 2020

DECIDE :

√ L'affectation des résultats comptables du compte administratif comme suit :

- 1 Détermination du résultat d'investissement de l'exercice 2020

Total des charges :	169.478,27 €	Total des produits :	371.876,16 €
Résultat :	Excédent		202.397,89 €
Résultat antérieur :	déficit		216.266,21 €

Résultat cumulé : Déficit 13.868,32 €

- 2 Détermination du résultat de l'exploitation de l'exercice 2020

Total des dépenses :	997.766,28 €	Total des recettes :	1.076.742,81 €
Résultat :	Excédent		78.976,53 €

- 3 Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Résultat 2020 :	Excédent	78.976,53 €
Résultat antérieur :	Excédent	218.675,55 €
Part affecté à l'investissement exercice 2020		- 76.759,23 €
Soit au total un excédent de :		220.892,85 €

Affectation par ordre de priorité

Déficit d'investissement reporté de l'exercice 2020	13.868,32 € (dépenses 001)
Excédent de fonctionnement reporté de l'exercice 2020	107.024,53 € (recettes 002)
Autofinancement complémentaire compte 1068	113.868,32 € (recettes 1068)
(13868,32 déficit de l'investissement + 100 000 autofinancement complémentaire)	

Les résultats définitifs dégagés ci-dessus sont donc repris budgétairement dans le budget primitif 2021.

Adopté à l'unanimité des membres présents

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSE PAR LE RECEVEUR POUR LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

√ Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

√ Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité des membres présents

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2020 POUR LE BUDGET ANNEXE DU CIMETIERE**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur DEFAUT Pascal, Adjoint au Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCT DEPENSES Ou déficit	FONCT RECETTES Ou excédent	INVEST DEPENSES Ou déficit	INVEST RECETTES Ou excédent	ENSEMBLE DEPENSES Ou déficit	ENSEMBLE RECETTES Ou excédent
Opérations de l'exercice	11.530,60	11.632,00	0	0	11.530,60	11.632,00
Résultats de l'exercice		101,40				101,40
Résultats reportés N-1		2.327,27				2.327,27
Résultats de clôture		2.428,67				2.428,67
Reste à réaliser	0	0	0	0	0	0
TOTAUX CUMULES		2.428,67				2.428,67
RESULTATS DEFINITIFS A REPORTER A NOUVEAU		2.428,67				2.428,67

Adopté à l'unanimité des membres présents  
(Monsieur le Maire a quitté la séance et n'a pas pris part au vote).

### AFFECTATION DES RESULTATS 2020 POUR LE BUDGET ANNEXE DU CIMETIERE

Le Conseil Municipal

Vu l'instruction M 4

Vu les budgets de l'exercice 2020 approuvés,

Après en avoir délibéré sur les résultats définitifs de l'exercice 2020

DECIDE :

√ L'affectation des résultats comptables du compte administratif comme suit :

- 1 Détermination du résultat d'investissement de l'exercice 2020

Total des charges :	0 €	Total des produits :	0 €
Résultat : Excédent/Déficit			0 €
Résultat antérieur : Excédent/Déficit			0 €
Résultat cumulé : Excédent/Déficit			0 €

- 2 Détermination du résultat de l'exploitation de l'exercice 2020

Total des dépenses :	11.530,60 €	Total des recettes :	11.632,00 €
Résultat :	Excédent		101,40 €

- 3 Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Résultat 2020 :	Excédent	101,40 €
Résultat antérieur :	Excédent	2.327,27 €
Soit au total un excédent de :		2.428,67 €
Affectation par ordre de priorité		
Autofinancement complémentaire (compte 1068) (section d'investissement)	0 €	

Excédent de fonctionnement reporté de l'exercice 2020 : 2.428,67 € (ligne 002)

Les résultats définitifs dégagés ci-dessus sont donc repris budgétairement dans le budget primitif 2021.

Adopté à l'unanimité des membres présents

### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION POUR LE BUDGET ANNEXE DU CIMETIERE

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

√ Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

√ Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité des membres présents

### VOTE TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES POUR 2021

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire, après en avoir étudié les différentes propositions de taux, après en avoir délibéré, a retenu la proposition (sans augmentation par rapport à l'année précédente) et a fixé comme suit, à l'unanimité des membres présents les taux d'imposition pour l'année 2021 :

FB 42,38 %

FNB 78,07 %

## BUDGET PRIMITIF 2021 POUR LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M.DEFAUT Pascal , Adjoint au Maire, chargé des finances, après examen et discussion, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le budget primitif de la commune pour l'année 2021 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

√ 1.196.493 € en section de fonctionnement

√ 789.351,69 € en section d'investissement

### A - SECTION DE FONCTIONNEMENT

N° chapitre	Dénomination du Chapitre	Proposition du Maire	Pourcentage Budget	Vote du Conseil Municipal
<b>A)</b>	<b>DEPENSES DE</b>	<b>L'EXERCICE</b>		
011	Charges à caractère général	425.900,00	35,60 %	425.900,00
012	Charges de personnel	479.800,00	40,10 %	479.800,00
014	Atténuations de produits	32.461,00	2,71 %	32.461,00
65	Autres charges de gestion courante	177.783,36	14,86 %	177.783,36
66	Charges financières	69.400,00	5,80 %	69.400,00
67	Charges exceptionnelles	8.030,00	0,67 %	8.030,00
68	Dotations aux provisions	2.300,00	0,19 %	2.300,00
042	Opération ordre transfert entre sections	818,64	0,07 %	818,64
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1.196.493,00 €</b>	<b>100 %</b>	<b>1.196.493,00 €</b>
<b>B)</b>	<b>RECETTES DE</b>	<b>L'EXERCICE</b>		
70	Vente de produits, prestations de services	34.259,67	2,86 %	34.259,67
73	Impôts et taxes	731.341,00	61,13 %	731.341,00
74	Dotations, participations	290.487,80	24,28 %	290.487,80
75	Autres produits de gestion courante	32.880,00	2,75 %	32.880,00
013	Atténuation de charges	500,00	0,04 %	500,00
002	Résultat d'exploitation	107.024,53	8,94 %	107.024,53
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1.196.493,00 €</b>	<b>100 %</b>	<b>1.196.493,00 €</b>

## B - SECTION D'INVESTISSEMENT

N° chapitre	Dénomination du Chapitre	Proposition du Maire	Pourcentage Budget	Vote du Conseil Municipal
A)	DEPENSES DE	L'EXERCICE		
16	Remboursement d'emprunts	90.356,83	11,45 %	90.356,83
21	Immo corporelles	110.565,12	14,00 %	110.565,12
23	Immo en cours Constructions	574.561,42	72,79 %	574.561,42
001	Solde d'exécution de la section d'invest	13.868,32	1,76 %	13.868,32
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>789.351,69 €</b>	<b>100 %</b>	<b>789.351,69 €</b>
B)	RECETTES DE	L'EXERCICE		
13	Subvention d'invest	252.235,00	31,95 %	252.235,00
10	Dotations, fonds divers( dont 1068)	277.098,05	35,11 %	277.098,05
040	Opérations d'ordre de transferts entre section	818,64	0,10 %	818,64
024	Produits des cessions	259.200,00	32,84 %	259.200,00
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>789.351,69 €</b>	<b>100 %</b>	<b>789.351,69 €</b>

Adopté à l'unanimité des membres présents

### BUDGET PRIMITIF 2021 POUR LE BUDGET ANNEXE DU CIMETIERE

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. DEFAUT Pascal , Adjoint au Maire chargé des finances, après examen et discussion, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le budget primitif du budget annexe du cimetière pour l'année 2021 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

√ 26.780,00 € en section de fonctionnement

√ rien en section d'investissement

Et dont le détail est donné ci-après :

N° chapitre	Dénomination du Chapitre	Proposition du Maire	Pourcentage Budget	Vote du Conseil Municipal
A)	DEPENSES DE	L'EXERCICE		
011 Art 6037	Variation des stocks de marchandises et de terrains nus	6.780,00 €	25,32 %	6.780,00 €
Art 6078	Achats de caveaux, cavurnes.....	20.000,00 €	74,68 %	20.000,00 €
	<b>Total dépenses</b>	<b>26.780,00 €</b>	<b>100 %</b>	<b>26.780,00 €</b>

B)	RECETTES DE	L'EXERCICE		
002	Solde d'exécution de la section de fonctionnement	2.428,67 €	9,07 %	2.428,67 €
70 Art 7078	Produits de gestion courante, vente de caveaux	24.351,33 €	90,93 %	24.351,33 €
	<b>Total recettes</b>	<b>26.780,00 €</b>	<b>100 %</b>	<b>26.780,00 €</b>

Adopté à l'unanimité des membres présents

### AMORTISSEMENT DES ARTICLES 20

√ 205 (Logiciel JVS) 818,64 €

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide d'amortir :

Le compte 205 sur 1 année : 818,64 €



**MISE EN ŒUVRE DU R.I.F.S.E.E.P (I.F.S.E ET CIA POUR LE CADRE D'EMPLOI D'AGENT DE MAITRISE)**

Cadres d'emplois	Groupes		
		Plafond annuel de l'IFSE Maxi (afférents aux groupes de fonction)	C.I.A Montant du complément Annuel indemnitaire Maxi (Afférents aux groupes de fonction)
Agent de maîtrise	2	11.070 €	1.230 €

Adopté à l'unanimité des membres présents

**ALSH, JUILLET 2021**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

∞ DECIDE sous réserve des conditions sanitaires ainsi que du personnel communal :

→ DATES : de mettre en place un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) pour l'été 2021 du mercredi 07 juillet au 30 juillet 2021 pour les enfants de 3 à 11 ans et pour les adolescents de 11 à 14 ans. L'horaire d'accueil est de 9 H 30 à 17 H 30, du lundi au vendredi. Une garderie sera mise en place pour la tranche horaire de 08 H à 9 H 30, 17 H 30 à 18 H.

• Pour l'ALSH proprement dit (tranche horaire 9 H. 30 - 17 H. 30)

a) Enfants de 3 à 10 ans

Catégories	<u>1 enfant</u>			<u>2 enfants</u>			<u>3 enfants</u>		
	<u>1<sup>re</sup></u> <u>semaine</u>	<u>1</u> <u>semaine</u>	<u>Totalité</u>	<u>1<sup>re</sup></u> <u>semaine</u>	<u>1</u> <u>semaine</u>	<u>Totalité</u>	<u>1<sup>re</sup></u> <u>semaine</u>	<u>1</u> <u>semaine</u>	<u>Totalité</u>
Revenus du foyer * <b><u>Inférieurs ou égaux à 15.000 €</u></b> Enfant habitant Nivelles Enfant extérieur scolarisé à Nivelles Enfant extérieur dont les grands parents habitent Nivelles	18 €	30€	94 €	17 €	28 €	88 €	16 €	26 €	83 €
Revenus du foyer * <b><u>Compris entre 15.001 € et 25.000 €</u></b> Enfant habitant Nivelles Enfant extérieur scolarisé à Nivelles Enfant extérieur dont les grands parents habitent Nivelles	22 €	36 €	112 €	21 €	34 €	110 €	19 €	31 €	97 €
Revenus du foyer * <b><u>Supérieurs à 25.001 €</u></b> Enfant habitant Nivelles Enfant extérieur scolarisé à Nivelles Enfant extérieur dont les grands parents habitent Nivelles	24 €	39 €	121 €	23 €	37 €	115 €	21 €	35 €	109 €
<b>Extérieurs à la commune</b>	47 €	78 €	238 €	44 €	73 €	223 €	41 €	67 €	205 €

- Pour l'ALSH proprement dit (tranche horaire 9 H. 30 - 17 H. 30)
- b) Adolescents

Catégories	<u>1 enfant</u>			<u>2 enfants</u>			<u>3 enfants</u>		
	<u>1<sup>re</sup></u> <u>semaine</u>	<u>1</u> <u>semaine</u>	<u>Totalité</u>	<u>1<sup>re</sup></u> <u>semaine</u>	<u>1</u> <u>semaine</u>	<u>Totalité</u>	<u>1<sup>re</sup></u> <u>semaine</u>	<u>1</u> <u>semaine</u>	<u>Totalité</u>
Revenus du foyer * <b>Inférieurs ou égaux à 15.000 €</b> Enfant habitant Nivelle Enfant extérieur scolarisé à Nivelle Enfant extérieur dont les grands parents habitent Nivelle	23 €	38 €	124 €	22 €	36 €	118 €	21 €	34 €	112 €
Revenus du foyer * <b>Compris entre 15.001 € et 25.000 €</b> Enfant habitant Nivelle Enfant extérieur scolarisé à Nivelle Enfant extérieur dont les grands parents habitent Nivelle	26 €	43 €	139 €	25 €	41 €	133 €	23 €	38 €	124 €
Revenus du foyer * <b>Supérieurs à 25.001 €</b> Enfant habitant Nivelle Enfant extérieur scolarisé à Nivelle Enfant extérieur dont les grands parents habitent Nivelle	29 €	48 €	154 €	28 €	46 €	148 €	26 €	43 €	139 €
<b>Extérieurs à la commune</b>	62 €	103 €	268 €	59 €	98 €	252 €	56 €	93 €	240 €

Adopté à l'unanimité des membres présents

## CAPH : FINANCEMENT DU CABINET MEDICAL (FONDS DE CONCOURS)

### PLAN DE FINANCEMENT ET CALENDRIER PREVISIONNEL

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Travaux	295.000 €	Région Fonds de relance et solidarité des territoires	97.492
Honoraires architecte	29.975 €	CAPH Fonds de concours	110.000
		Autofinancement	117.483
Montant TOTAL du projet	324.975 €	Montant TOTAL des recettes	324.975 €

Cette opération réhabilitation de l'ancienne école en cabinet médical sera entreprise à compter du deuxième semestre 2021.

La dépense sera prévue au budget primitif de l'année 2021.

Le montant des travaux sera réglé au fur et à mesure de leur avancement.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales ;

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Considérant l'opportunité qui est offerte à la commune de bénéficier d'un financement de la CAPH au titre d'un fonds de concours ;

**Il est demandé au Conseil municipal,**

**Article 1 :** D'approuver le projet de réhabilitation de l'ancienne école en cabinet médical.

**Article 2 :** D'approuver le plan de financement prévisionnel conformément au tableau ci-dessus.

**Article 3 :** D'autoriser monsieur le Maire à solliciter la CAPH au titre d'un fonds de concours.

**Article 4 :** D'autoriser monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**Article 5 :** D'autoriser monsieur le Maire à demander une dérogation pour le commencement des travaux.

Adopté à l'unanimité des membres présents,

## **DEPARTEMENT : SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2021**

Cette délibération remplace et annule la délibération n° 10/2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2321-1,

Vu les articles du code de la route, notamment les articles allant de R411-1 à R411-6 relatifs aux pouvoirs de Police de circulation routière dévolus au maire de la commune et à la mise en place de signalisation.

Vu les articles du code de la route R411-25, R110-2 et L411-4 ainsi R44, R225 et R285 et les R417-10 et R417-12, R433-1 à R433-6 et R433-8

Considérant que les rues de Cavenne, de l'Eglise, d'En Bas sont des axes principaux.

Considérant la vitesse excessive de certains automobilistes sur ces routes,

Considérant que le Département du Nord, au titre de son dispositif via les amendes de police, peut être sollicité par les communes de moins de 10 000 habitants,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée, que dans le cadre de l'aménagement de doubles Ecluses dans les rues de Cavenne, de l'Eglise, d'En Bas ; Modification de la signalisation routière (stop) RD 66 ET RD 68, la commune souhaite solliciter le Département pour ces investissements, portant sur l'aménagement et l'équipement afin d'améliorer la sécurité des usagers sur ces routes ainsi que l'aménagement de sécurité sur l'axe RD 468, Ilôt central Rue de Château l'abbaye,

Les stops et doubles écluses seront installés par les services techniques de la commune,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

Sollicite les subventions auprès du Conseil Départemental correspondants au titre des amendes de police.

Autorise le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Dit que les montants prévisionnels des travaux ont été estimés à 35.000 € TTC.

## **PLAN DE RELANCE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 2021**

M. le Maire informe l'assemblée que le département lance un appel à projets 2021 pour l'aide départementale aux villages et bourgs (ADVB).

Les travaux proposés sont les suivants :

Réfection de la couche de roulement de la voie communale, Rue d'En Bas du n° 1125 jusqu'à l'intersection avec la RD 954, Route de Condé.

Ces travaux pourraient faire l'objet d'une subvention au titre de l'Aide départementale aux villages et bourgs, Voirie communale accordée par le Département du Nord.

Il propose au conseil municipal d'adopter le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES	En €	RECETTES	En €
Voirie communale, Rue d'En Bas. Réfection de la couche de roulement	69.482	ADVB 50 %	34.741
		Participation communale sur fonds propres	34.741
TOTAL HT	69.482		69.482
TVA	13.896		13.896
TOTAL TTC	83.378		83.378

Le conseil Municipal entendu ce qui précède et après en avoir délibéré par 13 voix pour sollicite auprès du conseil départemental du Nord Une subvention au titre de l'ADVB voirie communale et approuve le plan de financement ci-dessus.

Adopté à l'unanimité des membres présents

### DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal donne un avis défavorable aux demandes de subventions formulées par :

⇒ Les restaurants du cœur

### QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Aucune questions et informations diverses à l'ordre du jour.

Lu et approuvé  
Le Maire,  
Jacques DUBOIS



*Jacques Dubois*